



Black Jack® Roof & Foundation Coating - 6125-9-30-F & 6125-9-34-F

Distributed by: GH International Sealants ULC

Version Num: 1.1

Fiche de données de sécurité selon les exigences du SIMDUT 2023

Date initiale: 10/30/2024

date de révision: 10/31/2024

Date d'impression: 08/01/2025

S.GHS.CAN.FR

SECTION 1 Identification

Identificateur de produit

Nom du produit	Black Jack® Roof & Foundation Coating - 6125-9-30 -F & 6125-9-34-F
Synonymes	Pas Disponible
Nom d'expédition	Tars, liquide, y compris les huiles routières et les bitumes de coupe (ayant un point éclair en dessous de 23 ° C et visqueux selon 2.2.3.1.4) (pression de vapeur à 50 ° C de plus de 110 kPa)
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

Utilisation recommandée de la substance chimique et les restrictions sur l'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes	Black Fibered Asphalt Roof Coating
--------------------------------------	------------------------------------

Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant du produit chimique, importateur et autre partie responsable

Nom commercial de l'entreprise	Distributed by: GH International Sealants ULC	Gardner-Gibson, Inc.
Adresse	2540 Rena Road Mississauga, ON L4T 3C9 Canada	4161 East 7th Avenue Tampa FL 33605 United States
Téléphone	+1-905-677-5522	1-813-248-2101
Fax	Pas Disponible	1-813-248-6768
Site Internet	www.icpgroup.com	www.icpgroup.com
Courriel	sds@icpgroup.com	sds@icpgroup.com

Numéros de téléphone d'urgence

Association / Organisation	ChemTel
Numéro(s) de téléphone d'urgence	1-800-255-3924
Autre(s) numéro(s) de téléphone d'urgence	1-813-248-0585

SECTION 2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Diamant NFPA 704



Remarque : Les numéros de catégorie de danger trouvés dans la classification SGH à la section 2 de ces FDS ne doivent PAS être utilisés pour remplir le losange NFPA 704. Bleu = Santé Rouge = Feu Jaune = Réactivité Blanc = Spécial (oxydant ou substance réactive à l'eau)

Symboles SIMDUT canadiennes



Classification	Liquides inflammables, catégorie de danger 3, Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1A, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2A, Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie de danger 3, Effets narcotiques, Cancérogénicité, catégories de danger 1A, Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie de danger 2, Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 3, Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
----------------	---

Éléments d'étiquetage

Black Jack® Roof & Foundation Coating - 6125-9-30 & 6125-9-34

Pictogramme(s) de danger	  
Mention d'avertissement	Danger

Déclaration(s) sur les risques

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H350	Peut provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Danger physique et risque pour la santé non classé ailleurs

N'est pas applicable

Déclarations de Sécurité: Général

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102	Tenir hors de portée des enfants
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Déclarations de Sécurité: Prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P240	Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/ intrinsèquement sûr antidéflagrant.
P242	Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P264	Se laver tout le corps extérieur exposé soigneusement après manipulation.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

Déclarations de Sécurité: Réponse

P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser de la mousse résistant à l'alcool ou un fin spray / eau pulvérisée pour l'extinction.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Déclarations de Sécurité: Stockage

P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.

Déclarations de Sécurité: Élimination

P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisé conformément à toute réglementation locale.
------	---

Aucune information supplémentaire sur les dangers du produit.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Substances

Voir la section ci-dessous pour la composition des mélanges

Continued...

Black Jack® Roof & Foundation Coating - 6125-9-30 & 6125-9-34

Mélanges

N° CAS	%[poids]	Nom
8052-42-4	30-60	Asphalt
7704-34-9.	1-5	SOUFRE,-PRECIPITE,-SUBLIME-OU-COLLOIDAL
130498-29-2	0.1-1	polycyclic aromatic hydrocarbons
111-84-2	1-5	nonane
8052-41-3.	7-13	Solvant-Stoddard

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exacte (concentration) de la composition sont couverts par le secret de fabrication.

SECTION 4 Premier soins

Description des mesures de premiers secours

Contact avec les yeux	Si ce produit entre en contact avec les yeux : ▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et rincer de manière continue avec de l'eau claire. ▶ S'assurer d'une irrigation complète des yeux en gardant les paupières écartées et éloignées du centre des yeux et aussi en soulevant occasionnellement les paupières du haut et du bas. ▶ Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher un avis médical. ▶ En cas de blessures aux yeux, les lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.
Contact avec la peau	Si le produit entre en contact avec la peau: ▶ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses. ▶ Laver les zones affectées à grand eau (et avec du savon si disponible). ▶ Rechercher un avis médical en cas d'irritation.
Inhalation	▶ En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré. ▶ En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires.
Ingestion	▶ Donnez un verre d'eau immédiatement. ▶ Les premiers soins ne sont généralement pas nécessaires. En cas de doute, contactez un centre anti-poisons ou un médecin.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

- ▶ Eau pulvérisée - Quantités d'arrosage uniquement.
- ▶ Mousse.
- ▶ BCF (lorsque le règlement le permet).

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Évitez la contamination avec des agents oxydants, c'est-à-dire des nitrates, des acides oxydants, des agents de blanchiment au chlore, du chlore de piscine, etc., car une inflammation peut en résulter
------------------------	--

Équipement de protection spécial et précautions particulières pour les pompiers

Lutte Incendie	▶ Appelez les pompiers et indiquez-leur le lieu et la nature du risque. ▶ Peut être violemment réactif. ▶ Peut exploser.
Risque D'Incendie/Explosion	▶ Les liquides et les fumées sont inflammables. ▶ Il y a un risque modéré de feu quand il y a exposition à la chaleur ou aux flammes. ▶ Les fumées, lorsqu'elles se mélangent à l'air, constituent un mélange explosif. Les produits de combustion comprennent: le monoxyde de carbone (CO) dioxyde de carbone (CO2) d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eclaboussures Mineures	▶ Éliminez toutes les sources d'incendie. ▶ Nettoyez tout de suite tous les écoulements. ▶ Évitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux.
Eclaboussures Majeures	▶ Evacuez le personnel. ▶ Appelez les pompiers et donnez-leur le lieu et la nature du risque. ▶ Peut réagir violemment.

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 Manutention et stockage

Précautions pour une manipulation sans danger

Manipulation Sure	▶ Les containers, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives.
-------------------	---

Continued...

Black Jack® Roof & Foundation Coating - 6125-9-30 & 6125-9-34

	▶ NE PAS couper, percer, limer, souder ni effectuer des opérations similaires sur ou à proximité des containers. ▶ Evitez tout contact de la personne, même l'inhalation. ▶ Mettez des vêtements de protection qui protègent lorsqu'il y a risque d'exposition. Travaillez dans un endroit bien aéré. ▶ NE LAISSEZ PAS les vêtements mouillés avec la substance au contact prolongé avec la peau
Autres Données	▶ Stockez le matériel dans les récipients d'origine dans un endroit conforme au stockage de liquides inflammables. ▶ NE stockez pas dans des fosses, des sous-sols ou des zones où les vapeurs peuvent s'accumuler. ▶ Evitez de fumer, les lampes nues ou les sources d'incendie lors du stockage.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	Boîte en métal Emballage conforme aux règles du fabricant. Les récipients en plastique peuvent uniquement être utilisés s'ils sont appropriés pour des liquides inflammables. Vérifiez que les récipients sont clairement étiquetés et ne fuient pas. ▶ Pour les matériaux à faible viscosité (i) : Bidons et jerricanes doivent être du type avec la tête non-amovible. (ii) Dans les cas ou une conserve métallique doit être utilisée comme emballage interne, la conserve doit posséder une fermeture à vis. ▶ Pour les matériaux avec une viscosité d au moins 2680 cSt.
Incompatibilite de Stockage	Eviter une réaction avec des agents oxydants.



X — Ne doivent pas être stockés ensemble
0 — Peuvent être stockés ensemble en suivant des mesures spécifiques
+ — Peuvent être stockés ensemble

Note : En fonction d'autres facteurs de risque, l'évaluation de la compatibilité basée sur le tableau ci-dessus peut ne pas être pertinente pour les situations de stockage, en particulier lorsque de grands volumes de marchandises dangereuses sont stockés et manipulés. Il convient de se référer aux fiches de données de sécurité de chaque substance ou article et d'évaluer les risques en conséquence.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Canada - Yukon Permissible Concentrations for Airborne Contaminant Substances	Asphalt	Asphalt (petroleum) fumes	5 mg/m3	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	Asphalt	Coal dust: Bituminous (respirable fraction++)	0.9 mg/m3	2.7 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	Asphalt	Asphalt (bitumen) fume, as benzene soluble aerosol (inhalable fraction++)	0.5 mg/m3	1.5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	Asphalt	Pas Disponible	0.9 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Lung dam; pulm fibrosis
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	Asphalt	Pas Disponible	0.5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: URT & eye irr; BEIp
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	Asphalt	Coal dust - Bituminous or Lignite	0.9 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Lung dam; pulm fibrosis
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	Asphalt	Asphalt (Bitumen) fumes, as benzene-soluble aerosol	0.5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: URT & eye irr; BEIp
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	Asphalt	Asphalt (Bitumen) fume, as benzene-soluble aerosol, Inhalable	0.5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	IARC group 2A carcinogen - Bitumens, occupational exposure to oxidized bitumens and their emissions during road paving IARC group 2B carcinogen - Bitumens, occupational exposure to straight-run bitumens and their emissions during road paving
Canada - Limites d'exposition professionnelle en Ontario	Asphalt	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Specified (PNOS) (Respirable fraction)	3 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	(R) Respirable fraction: means that size fraction of the airborne particulate deposited in the gas-exchange region of the respiratory tract and collected during air sampling with a particle size-selective device that, (a) meets the ACGIH particle size-selective sampling criteria for airborne particulate matter; and (b) has the cut point of 4 µm at 50 per cent collection efficiency.
Canada - Limites d'exposition professionnelle en Ontario	Asphalt	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	(I) Inhalable fraction: means that size fraction of the airborne particulate deposited

Continued...

Black Jack® Roof & Foundation Coating - 6125-9-30 & 6125-9-34

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
		Specified (PNOS) (Inhalable fraction)				anywhere in the respiratory tract and collected during air sampling with a particle size-selective device that, (a) meets the ACGIH particle size-selective sampling criteria for airborne particulate matter; and (b) has the cut point of 100 µm at 50 per cent collection efficiency.
Canada - Limites d'exposition professionnelle sur les Territoires du Nord-Ouest	Asphalt	Fumée d'asphalte (bitume) comme aérosol soluble de benzène (fraction inhalable)	0.5 mg/m3	1.5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	Asphalt	Coal dust (Respirable particulate): Bituminous	0.9 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	These limits come into effect on July 1, 2010
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	Asphalt	Bitumen (Asphalt fume)	5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	3 - Occupational exposure limit is based on irritation effects and its adjustment to compensate for unusual work schedules is not required.
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	Asphalt	Asphalt (Petroleum; Bitumen) fume	5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	3 - Occupational exposure limit is based on irritation effects and its adjustment to compensate for unusual work schedules is not required.
Canada - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants de l'air au Québec	Asphalt	Asphalte, fumées d' (pétrole)	5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	Asphalt	Asphalt (Bitumen; Petroleum) - Fume	0.5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV Basis: Upper respiratory tract & eye irritation. Measured as benzene-soluble aerosol. BEI-P
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	Asphalt	Coal dust - Bituminous	0.9 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV Basis: lung damage; pulmonary fibrosis
Canada - Limites d'exposition professionnelle en Ontario	SOUFRE,- PRECIPITE,- SUBLIME-OU- COLLOIDAL	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Specified (PNOS) (Respirable fraction)	3 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	(R) Respirable fraction: means that size fraction of the airborne particulate deposited in the gas-exchange region of the respiratory tract and collected during air sampling with a particle size-selective device that, (a) meets the ACGIH particle size-selective sampling criteria for airborne particulate matter; and (b) has the cut point of 4 µm at 50 per cent collection efficiency.
Canada - Limites d'exposition professionnelle en Ontario	SOUFRE,- PRECIPITE,- SUBLIME-OU- COLLOIDAL	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Specified (PNOS) (Inhalable fraction)	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	(I) Inhalable fraction: means that size fraction of the airborne particulate deposited anywhere in the respiratory tract and collected during air sampling with a particle size-selective device that, (a) meets the ACGIH particle size-selective sampling criteria for airborne particulate matter; and (b) has the cut point of 100 µm at 50 per cent collection efficiency.
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	SOUFRE,- PRECIPITE,- SUBLIME-OU- COLLOIDAL	Sulphur	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants de l'air au Québec	SOUFRE,- PRECIPITE,- SUBLIME-OU- COLLOIDAL	Poussières non-classifiées autrement (PNCA) - la poussière totale	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Note 1: La norme correspond à la poussière ne contenant pas d'amiante et dont le pourcentage de silice cristalline est inférieur à 1%.
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	SOUFRE,- PRECIPITE,- SUBLIME-OU- COLLOIDAL	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) [NOS] Respirable particles	3 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	See Appendix B current TLV/BEI Book
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	SOUFRE,- PRECIPITE,- SUBLIME-OU- COLLOIDAL	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) [NOS] Inhalable particles	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	See Appendix B current TLV/BEI Book
Canada - Yukon Permissible Concentrations for Airborne Contaminant Substances	polycyclic aromatic hydrocarbons	K Particulate polycyclic aromatic hydrocarbons	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	(See Table 14)

Continued...

Black Jack® Roof & Foundation Coating - 6125-9-30 & 6125-9-34

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
		(PPAH) (as benzene solubles)				
Canada - Limites d'exposition professionnelle en Ontario	polycyclic aromatic hydrocarbons	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Specified (PNOS) (Inhalable fraction)	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	(I) Inhalable fraction: means that size fraction of the airborne particulate deposited anywhere in the respiratory tract and collected during air sampling with a particle size-selective device that, (a) meets the ACGIH particle size-selective sampling criteria for airborne particulate matter; and (b) has the cut point of 100 µm at 50 per cent collection efficiency.
Canada - Limites d'exposition professionnelle en Ontario	polycyclic aromatic hydrocarbons	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Specified (PNOS) (Respirable fraction)	3 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	(R) Respirable fraction: means that size fraction of the airborne particulate deposited in the gas-exchange region of the respiratory tract and collected during air sampling with a particle size-selective device that, (a) meets the ACGIH particle size-selective sampling criteria for airborne particulate matter; and (b) has the cut point of 4 µm at 50 per cent collection efficiency.
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	polycyclic aromatic hydrocarbons	Particulate Not Otherwise Regulated: Respirable	3 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	3 - Occupational exposure limit is based on irritation effects and its adjustment to compensate for unusual work schedules is not required.
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	polycyclic aromatic hydrocarbons	Particulate Not Otherwise Regulated: Total	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	3 - Occupational exposure limit is based on irritation effects and its adjustment to compensate for unusual work schedules is not required.
Canada - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants de l'air au Quebec	polycyclic aromatic hydrocarbons	Poussières non-classifiées autrement (PNCA) - la poussière totale	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Note 1: La norme correspond à la poussière ne contenant pas d'amiante et dont le pourcentage de silice cristalline est inférieur à 1%.
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	polycyclic aromatic hydrocarbons	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) [NOS] Respirable particles	3 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	See Appendix B current TLV/BEI Book
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	polycyclic aromatic hydrocarbons	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) [NOS] Inhalable particles	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	See Appendix B current TLV/BEI Book
Canada - Yukon Permissible Concentrations for Airborne Contaminant Substances	nonane	Nonane	200 ppm / 1,050 mg/m3	1,300 mg/m3 / 250 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	nonane	Nonane, all isomers	200 ppm	250 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	nonane	Pas Disponible	200 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: CNS impair
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	nonane	Nonane	200 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: CNS impair
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	nonane	Nonane	200 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle sur les Territoires du Nord-Ouest	nonane	Nonane, tous les isomères	200 ppm	250 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	nonane	Nonane, all isomers	200 ppm / 1050 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants de l'air au Quebec	nonane	Nonane	200 ppm / 1050 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	nonane	Nonane - All isomers	200 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV Basis: central nervous system impairment
Canada - Yukon Permissible Concentrations for Airborne Contaminant Substances	Solvant-Stoddard	Stoddard solvent	100 ppm / 575 mg/m3	720 mg/m3 / 150 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	Solvant-Stoddard	Stoddard solvent	100 ppm	125 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible

Continued...

Black Jack® Roof & Foundation Coating - 6125-9-30 & 6125-9-34

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	Solvant-Stoddard	Pas Disponible	100 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Eye, skin, & kidney dam; nausea; CNS impair
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	Solvant-Stoddard	Stoddard solvent	100 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Eye, skin, & kidney dam; nausea; CNS impair
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	Solvant-Stoddard	Stoddard solvent (mineral spirits)	290 mg/m3	580 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle sur les Territoires du Nord-Ouest	Solvant-Stoddard	Solvant Stoddard	100 ppm	125 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	Solvant-Stoddard	Stoddard solvent	100 ppm / 572 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants de l'air au Québec	Solvant-Stoddard	Solvant Stoddard	100 ppm / 525 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	Solvant-Stoddard	Stoddard solvent	100 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV Basis: eye, skin & skidney damage; nausea; central nervous system impairment
Composant	IDLH originale			IDLH révisé		
Asphalt	Pas Disponible			Pas Disponible		
SOUFRE,-PRECIPITE,-SUBLIME-OU-COLLOIDAL	Pas Disponible			Pas Disponible		
polycyclic aromatic hydrocarbons	Pas Disponible			Pas Disponible		
nonane	Pas Disponible			Pas Disponible		
Solvant-Stoddard	20,000 mg/m3			Pas Disponible		

Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	- Les employés exposés à des cancérigènes humains confirmés doivent être autorisés à faire ainsi par leur employeur et travailler dans une zone régulée. - Le travail devait être réalisé dans un système isolé tel que 'boite à gants'. Les employés devraient se laver les mains et les bras après l'accomplissement du travail spécifié et avant de s'engager dans d'autres activités non associées avec le système isolé.
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	   
Protection des yeux/du visage.	- Lunettes de sécurité avec protections latérales - Lunettes chimiques. [AS/NZS 1337.1, EN166 ou équivalent national] - Les lentilles de contact peuvent présenter un danger particulier; les lentilles de contact souples peuvent absorber et concentrer les irritants. Un document de politique écrit, décrivant le port de lentilles ou les restrictions d'utilisation, doit être créé pour chaque lieu de travail ou tâche.
Protection de la peau	Voir protection Main ci-dessous
Protection des mains / pieds	Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par exemple en PVC. Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique. NOTE: Le produit peut provoquer une sensibilisation de la peau chez les individus prédisposés. Une attention doit être prise, quand la personne retire ses gants de protection et ses équipements de protection, afin d'éviter un possible contact avec la peau. Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Lorsque le produit chimique est une préparation de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être contrôlée avant l'application. La rupture exacte dans le temps des substances doit être obtenue auprès du fabricant des gants de protection et doit être observé lors du choix final.
Protection corporelle	Voir Autre protection ci-dessous
Autres protections	- Les employés travaillant avec des cancérigènes humains confirmés devraient être pourvus de, et exiger de porter des vêtements de protection propres du corps entier (tabliers, bleus de travail ou chemises à manche longues et pantalons), des sur-chaussures et des gants avant d'entrer dans une zone régulée. - Les employés engagés dans des opérations de manipulation impliquant des cancérigènes devraient être pourvus de, et exiger de porter un respirateur de type filtre couvrant tout le visage avec des filtres pour les poussières, fumées et vapeurs ou des cartouches de purification d'air. Un respirateur permettant de plus hauts niveaux de protection peut être utilisé en substitution. - Avant chaque sortie d'une zone contenant un cancérigène confirmé, les employés devraient être exigés de retirer et laisser des vêtements et équipement de protection à point de sortie et, à la dernière sortie du jour, de placer les vêtements et équipements utilisés dans des containers étanches au point de sortie pour une décontamination ou une élimination. Les contenus de tels containers étanches doivent être identifiés par des étiquettes adéquates. Pour les activités de maintenance et de décontamination, du personnel autorisé entrant dans la zone devrait être pourvu, et demander, de porter des vêtements imperméables propres, incluant gants, bottes et une cagoule à adduction d'air. - Combinaisons intégrales. - Tablier en PVC. - Une combinaison de protection en PVC peut être requise en cas d'exposition grave. - Certains équipements de protection individuelle (EPI) en plastique (par exemple, les gants, les tabliers, les sur-chaussures) ne sont pas recommandés car ils peuvent produire de l'électricité statique. - Pour une utilisation à grande échelle ou continue, portez des vêtements non statiques à tissage serré (pas de fermetures métalliques, de boutons ou de poches). - Des chaussures de sécurité sans étincelles ou conductrices doivent être envisagées.

Protection respiratoire

Filtre de type ABK-P de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Continued...

Black Jack® Roof & Foundation Coating - 6125-9-30 & 6125-9-34

Les masques à cartouches ne doivent jamais être utilisés pour entrer en urgence dans une zone ou entrer dans des zones à concentration inconnue de vapeur ou de teneur en oxygène. Le porteur doit être averti de quitter immédiatement la zone contaminée en cas de détection d'une odeur à travers le respirateur. L'odeur peut indiquer que le masque ne fonctionne pas convenablement, que la concentration en vapeur est trop élevée ou que le masque n'est pas convenablement ajusté. En raison de ces contraintes, seule une utilisation restreinte des masques à cartouches est considérée comme appropriée.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Not Available		
État Physique	liquide	Densité relative (l'eau = 1)	0.987
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	Pas Disponible
pH (comme fourni)	Pas Disponible	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	Pas Disponible	Poids Moléculaire (g/mol)	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	40.5	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Inflammable.	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatile (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	Groupe du Gaz	Pas Disponible
Hydrosolubilité	Non miscible	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	Composés organiques volatils g/L	242
Chaleur de Combustion (kJ/g)	Pas Disponible	Distance d'Allumage (cm)	Pas Disponible
Hauteur de la Flamme (cm)	Pas Disponible	Durée de la Flamme (s)	Pas Disponible
Temps d'Ignition Équivalent en Espace Clos (s/m3)	Pas Disponible	Densité de Déflagration d'Ignition en Espace Clos (g/m3)	Pas Disponible

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	Voir section 7
Stabilité chimique	- Présence de matériaux incompatibles. - Le produit est considéré stable. - Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.
Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7
Conditions à éviter	Voir section 7
Matières incompatibles	Voir section 7
Produits de décomposition dangereux	Voir Section 5

SECTION 11 Données toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

a) toxicité aiguë	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
b) Irritation / corrosion	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme corrosif pour la peau ou irritant.
c) Lésions oculaires graves / irritation	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme endommageant ou irritant pour les yeux
d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme sensibilisant pour la peau ou le système respiratoire
e) Mutagénéité	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
f) Cancérogénicité	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme cancérogène
g) reproducteur	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
h) STOT - exposition unique	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme toxique pour des organes spécifiques après une seule exposition
i) STOT - exposition répétée	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme toxique pour des organes spécifiques après une exposition répétée
j) risque d'aspiration	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Inhalé	Le produit n'est pas censé produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnel. L'inhalation de vapeur peut provoquer un vertige et une somnolence.

Black Jack® Roof & Foundation Coating - 6125-9-30 & 6125-9-34

Ingestion	Le produit N'A PAS ETE classifié sous les directives CE ou sous un autre système de classification comme 'nocif par ingestion'. Ceci est du au manque de preuves corroborantes chez les animaux et les humains.	
Contact avec la peau	Ce produit a la capacité de provoquer une inflammation au contact de la peau chez certaines personnes. Le produit peut accentuer toute condition dermite pré-existante. Un contact de la peau n'est pas connu pour avoir des effets nocifs sur la santé (classifié comme tel par la directive CE); le produit peut néanmoins produire des dommages sur la santé après une entrée par des blessures, des lésions ou des abrasions. Le coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit. Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.	
Yeux	Ce matériau provoque une irritation oculaire grave.	
Chronique	Une exposition professionnelle répétée ou prolongée est susceptible de produire des effets cumulatifs sur la santé impliquant des organes ou des systèmes biochimiques. Selon des expériences, le contact de la peau avec le matériel peut soit induire une réaction de sensibilisation chez un certain nombre d'individus et/ou engendrer une réaction positive sur les animaux de laboratoire. Selon des données épidémiologiques, le matériel est considéré comme carcinogène pour l'homme. On ne dispose pas de données suffisantes pour établir une relation de cause à effet entre l'exposition de l'homme et l'apparition d'un cancer.	
Black Jack® Roof & Foundation Coating - 6125-9-30 & 6125-9-34	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible
Asphalt	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermiquel (lapin) LD50: >2000 mg/kg ^[2]	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
	Oral(Rat) LD50; >5000 mg/kg ^[2]	Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
SOUFRE,-PRECIPITE,- SUBLIME-OU-COLLOIDAL	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg ^[1]	Œil (Humain): 8ppm
	Inhalation(Rat) LC50; >5.43 mg/L4h ^[1]	Peau: effet nocif observé (irritant) ^[1]
	Oral(Rat) LD50; >2000 mg/kg ^[1]	Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
polycyclic aromatic hydrocarbons	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible
nonane	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermiquel (lapin) LD50: >2000 mg/kg ^[1]	peau (Mammal - pig): 250uL/24H - Bénin
	Inhalation(Rat) LC50; 3200 ppm4h ^[2]	peau (Rongeur - rat): 300uL/4D - Modéré
	Oral(Rat) LD50; >5000 mg/kg ^[1]	Peau: effet nocif observé (irritant) ^[1]
		Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
Solvant-Stoddard	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermiquel (lapin) LD50: >3000 mg/kg ^[1]	Œil (Humain): 100ppm - Bénin
	Inhalation(Rat) LC50; >5.5 mg/l4h ^[1]	Œil (Rongeur - lapin): 500mg/24H - Modéré
	Oral(Rat) LD50; >5000 mg/kg ^[1]	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
		Peau: effet nocif observé (irritant) ^[1]
		Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
Légende:	1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de ... Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques	

Black Jack® Roof & Foundation Coating - 6125-9-30 & 6125-9-34	Les informations suivantes concernent les allergènes de contact en tant que groupe et ne sont pas forcément spécifiques à ce produit. Les allergies de contact se manifestent rapidement par un eczéma de contact, plus rarement par de l'urticaire ou un œdème de Quincke. La pathogenèse de l'eczéma de contact implique une réaction immunitaire à médiation cellulaire (lymphocytes T) de type retardé.
Asphalt	AVERTISSEMENT : Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 2B : Possible cancérigène pour les humains.
NONANE	Les études sur les animaux indiquent que les paraffines normales, ramifiées et cycliques sont absorbées par le tractus gastro-intestinal et que l'absorption des n-paraffines est inversement proportionnelle à la longueur de la chaîne carbonée, avec une faible absorption au-delà de C30. En ce qui concerne les longueurs de chaînes carbonées susceptibles d'être présentes dans l'huile minérale, les n-paraffines peuvent être davantage absorbées que les iso- ou cycloparaffines. Les principales classes d'hydrocarbures sont bien absorbées dans le tractus gastro-intestinal chez différentes espèces. Dans de nombreux cas, les hydrocarbures hydrophobes sont ingérés en association avec les graisses de l'alimentation.
SOLVANT-STODDARD	Le pétrole contient des hydrocarbures aromatiques (benzène, toluène, éthylbenzène, naphthalène) et aliphatiques (n-hexane), qui peuvent entraîner de nombreux effets néfastes sur la santé, notamment le cancer, la formation de tumeurs, la perte auditive et la toxicité pour le système nerveux. Les tests sur les animaux montrent que l'inhalation de pétrole provoque des tumeurs du foie et des reins ; cependant, celles-ci ne sont pas considérées comme pertinentes pour les humains. De même, une exposition à l'essence tout au long de la vie peut provoquer un cancer du rein chez les animaux, mais sa pertinence chez les humains est discutable. La plupart des études portant sur l'essence ont montré que celle-ci ne provoque pas de mutations génétiques, y compris toutes les études récentes sur des sujets humains vivants (comme celles menées sur les préposés aux stations-service).

Black Jack® Roof & Foundation Coating - 6125-9-30 & 6125-9-34

	Les études sur les animaux montrent que des concentrations de toluène (>0,1 %) peuvent entraîner des effets sur le développement, tels qu'une faible poids à la naissance et une toxicité pour le système nerveux du fœtus. D'autres études ne montrent aucun effet indésirable sur le fœtus. Un contact prolongé avec le pétrole peut entraîner une inflammation de la peau et rendre la peau plus sensible à l'irritation et à la pénétration d'autres substances.		
Asphalt & NONANE	Des symptômes de type asthmatique peuvent persister pendant des mois, voire des années, après la fin de l'exposition à la substance. Cela peut être dû à un état non allergique connu sous le nom de syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes (syndrome de Brooks) qui peut survenir à la suite d'une exposition à des niveaux élevés de composé très irritant. Les principaux critères de diagnostic du syndrome de Brooks comprennent l'absence de maladie respiratoire antérieure, chez un individu non atopique, avec apparition soudaine de symptômes persistants de type asthmatique dans les minutes ou les heures suivant une exposition documentée à l'irritant.		
Asphalt & POLYCYCLIC AROMATIC HYDROCARBONS	Aucune donnée toxicologique aiguë significative n'a été identifiée lors de la recherche bibliographique.		
toxicité aiguë	✗	Cancérogénicité	✓
Irritation / corrosion	✓	reproducteur	✗
Lésions oculaires graves / irritation	✓	STOT - exposition unique	✓
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	✓	STOT - exposition répétée	✓
Mutagenéité	✗	risque d'aspiration	✗

Légende: ✗ – Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification
✓ – Données nécessaires à la classification disponible

SECTION 12 Données écologiques

Toxicité					
Black Jack® Roof & Foundation Coating - 6125-9-30 & 6125-9-34	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Asphalt	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
SOUFRE,-PRECIPITE,- SUBLIME-OU-COLLOIDAL	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50	48h	crustacés	>0.005mg/L	2
	NOEC(ECx)	504h	crustacés	>0.003mg/L	2
	LC50	96h	Poisson	>207mg/L	4
polycyclic aromatic hydrocarbons	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	NOEC(ECx)	192h	Poisson	6.3mg/L	4
nonane	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50	48h	crustacés	0.4mg/l	2
	NOEC(ECx)	504h	crustacés	0.17mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	0.11mg/l	2
Solvant-Stoddard	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.277mg/l	2
	NOEC(ECx)	720h	Poisson	0.02mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	0.14mg/l	2
Légende:	Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations ecotoxicologiques - Toxicité aquatique 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration				

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
NE PAS PERMETTRE au produit d'entrer en contact avec les eaux de surface ou les zones intertidales en-dessous de la moyenne de la marque supérieure. Ne pas contaminer l'eau durant le nettoyage ou l'élimination de l'équipement de nettoyage.
Les déchets résultants de l'utilisation du produit doivent être éliminés sur un ou des sites approuvés.
Normes relatives à l'eau potable : total des hydrocarbures : 10 µg/l (maximum au Royaume-Uni).
Pour les hydrocarbures :
Dégradation dans l'environnement :
Les hydrocarbures de faible poids moléculaire devraient former une 'nappe' à la surface des eaux après avoir été libérés dans des conditions de mer calme. Cette nappe devrait s'évaporer dans l'atmosphère où elle sera dégradée par réaction avec les radicaux hydroxyles.
Certains hydrocarbures seront associés à des sédiments benthiques, et il est probable qu'ils se répandront sur une zone assez étendue du fond marin.
Les hydrocarbures aromatiques polycycliques (PAH) sont omniprésents dans l'environnement maritime, apparaissant à leurs plus fortes concentrations dans l'environnement autour des centres urbains. Deux facteurs, le carbone lipide et organique, contrôlent pour une large part le comportement de cloisonnement des PAH dans les sédiments, l'eau et les tissus ; plus un composé est hydrophobe, plus le cloisonnement des phases non-aqueuses est important. Ces deux facteurs, avec le coefficient de partition octanol-eau, sont les meilleurs indicateurs prévisionnels de cette partition et peuvent être utilisés pour déterminer le comportement PAH et sa bio-disponibilité dans l'environnement.
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Black Jack® Roof & Foundation Coating - 6125-9-30 & 6125-9-34

Persistence et dégradabilité

Composant	Persistence: Eau/Sol	Persistence: l'air
SOUFRE,-PRECIPITE,- SUBLIME-OU-COLLOIDAL	BAS	BAS
nonane	BAS	BAS

Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
SOUFRE,-PRECIPITE,- SUBLIME-OU-COLLOIDAL	BAS (LogKOW = -1.38)
nonane	HAUT (LogKOW = 5.65)
Solvant-Stoddard	HAUT (LogKOW = 5.01)

Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
SOUFRE,-PRECIPITE,- SUBLIME-OU-COLLOIDAL	BAS (Log KOC = 14.3)
nonane	BAS (Log KOC = 934.6)

SECTION 13 Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Elimination du produit / emballage	▶ Les conteneurs peuvent encore présenter un danger / danger chimique lorsqu'ils sont vides. ▶ Retourner au fournisseur pour réutilisation / recyclage si possible. Autrement: ▶ Si le conteneur ne peut pas être nettoyé suffisamment bien pour garantir qu'il ne reste pas de résidus ou si le conteneur ne peut pas être utilisé pour stocker le même produit, perforer les conteneurs pour éviter leur réutilisation et les enfouir dans une décharge autorisée. Les législations concernant les exigences pour l'élimination des déchets peuvent être différentes suivant les pays, régions ou/ou territoires. Chaque utilisateur doit se conformer aux lois régissant la zone où il se trouve. Dans des cas particuliers, certains déchets doivent faire l'objet d'un suivi. ▶ NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau. ▶ Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination. ▶ Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en. ▶ Recycler autant que possible. ▶ Consulter le fabricant pour les options de recyclage ou consulter l'Autorité locale ou régionale de gestion des déchets pour une élimination si aucun traitement adapté ou aucune facilité d'élimination n'a pu être identifié. ▶ Eliminer par: Incinérer dans un appareil approuvé (après l'ajout d'un mélange avec un produit de combustion adapté) ▶ Décontaminer les containers vides.
---------------------------------------	--

SECTION 14 Informations relatives au transport

Etiquettes nécessaires

	
Polluant marin	aucun

Transport par terre (TDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	1999	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Tars, liquide, y compris les huiles routières et les bitumes de coupe (ayant un point éclair en dessous de 23 ° C et visqueux selon 2.2.3.1.4) (pression de vapeur à 50 ° C de plus de 110 kPa)	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	classe	3
	Danger subsidiaire	N'est pas applicable
14.4. Groupe d'emballage	III	
14.5. Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières	N'est pas applicable
	Limite pour explosifs et indice des quantités limitées	5 L
	Index ERAP	N'est pas applicable

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)

14.1. Numéro ONU	1999	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Tars, liquide, y compris les huiles routières et les bitumes de coupe (ayant un point éclair en dessous de 23 ° C et visqueux selon 2.2.3.1.4) (pression de vapeur à 50 ° C de plus de 110 kPa)	
	Classe ICAO/IATA	3

Black Jack® Roof & Foundation Coating - 6125-9-30 & 6125-9-34

14.3. Classe(s) de danger pour le transport	ICAO / IATA Danger subsidiaire	N'est pas applicable
	Code ERG	3L
14.4. Groupe d'emballage	III	
14.5. Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières	A3
	Instructions d'emballage pour cargo uniquement	366
	Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	220 L
	Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	355
	Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	60 L
	Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	Y344
	Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	10 L

Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee)

14.1. Numéro ONU	1999	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Tars, liquide, y compris les huiles routières et les bitumes de coupe (ayant un point éclair en dessous de 23 ° C et visqueux selon 2.2.3.1.4) (pression de vapeur à 50 ° C de plus de 110 kPa)	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe IMDG	3
	IMDG Danger subsidiaire	N'est pas applicable
14.4. Groupe d'emballage	III	
14.5. Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N° EMS	F-E , S-E
	Dispositions particulières	955
	Quantités limitées	5 L

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

14.7.1. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
N'est pas applicable

14.7.2. Transport en vrac conformément à l'annexe V et MARPOL Code IMSBC

Nom du produit	Grouper
Asphalt	Pas Disponible
SOUFRE,-PRECIPITE,- SUBLIME-OU-COLLOIDAL	Pas Disponible
polycyclic aromatic hydrocarbons	Pas Disponible
nonane	Pas Disponible
Solvant-Stoddard	Pas Disponible

14.7.3. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code IGC

Nom du produit	Type de navire
Asphalt	Pas Disponible
SOUFRE,-PRECIPITE,- SUBLIME-OU-COLLOIDAL	Pas Disponible
polycyclic aromatic hydrocarbons	Pas Disponible
nonane	Pas Disponible
Solvant-Stoddard	Pas Disponible

SECTION 15 Informations sur la réglementation

Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits dangereux.

Asphalt Est disponible dans les textes réglementaires suivants

- Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC
- Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS
- Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)
- Centre International de recherche sur le cancer (CIRC) - Agents classés par les monographies du CIRC - Groupe 2B: Peut-être cancérogène pour l'homme
- Liste internationale OMS de la limite proposée d'exposition professionnelle (VLEP) Les valeurs pour les nanomatériaux manufacturés (MNMS)

SOUFRE,-PRECIPITE,-SUBLIME-OU-COLLOIDAL Est disponible dans les textes réglementaires suivants

- Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS
- Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

Black Jack® Roof & Foundation Coating - 6125-9-30 & 6125-9-34

Liste internationale OMS de la limite proposée d'exposition professionnelle (VLEP) Les valeurs pour les nanomatériaux manufacturés (MNMS)
Service d'index toxicologique du Canada - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail - SIMDUT SGH

polycyclic aromatic hydrocarbons Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Liste internationale OMS de la limite proposée d'exposition professionnelle (VLEP) Les valeurs pour les nanomatériaux manufacturés (MNMS)
Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants

nonane Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS
Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)
Service d'index toxicologique du Canada - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail - SIMDUT SGH

Solvant-Stoddard Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS
Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)
Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants
Service d'index toxicologique du Canada - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail - SIMDUT SGH

Informations Réglementaires Supplémentaires

N'est pas applicable

État de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AIIC / Australie non-utilisation industrielle	Non (polycyclic aromatic hydrocarbons)
Canada - DSL	Non (polycyclic aromatic hydrocarbons)
Canada - NDSL	Non (Asphalt; SOUFRE,-PRECIPITE,-SUBLIME-OU-COLLOIDAL; polycyclic aromatic hydrocarbons; nonane; Solvant-Stoddard)
Chine - IECSC	Non (polycyclic aromatic hydrocarbons)
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Non (polycyclic aromatic hydrocarbons)
Japon - ENCS	Non (SOUFRE,-PRECIPITE,-SUBLIME-OU-COLLOIDAL; polycyclic aromatic hydrocarbons)
Corée - KECI	Non (polycyclic aromatic hydrocarbons)
Nouvelle-Zélande - NZIoC	Non (polycyclic aromatic hydrocarbons)
Philippines - PICCS	Non (polycyclic aromatic hydrocarbons)
É.-U.A. - TSCA	Substance(s) 'Active(s)' de l'inventaire TSCA (Asphalt; SOUFRE,-PRECIPITE,-SUBLIME-OU-COLLOIDAL; nonane; Solvant-Stoddard); Non (polycyclic aromatic hydrocarbons)
Taiwan - TCSI	Oui
Mexique - INSQ	Oui
Vietnam - NCI	Non (polycyclic aromatic hydrocarbons)
Russie - FBEPH	Non (polycyclic aromatic hydrocarbons)
Légende:	Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.

SECTION 16 Autres informations

date de révision	10/31/2024
date initiale	10/30/2024

autres informations

La fiche de données de sécurité (SDS) est un outil de communication des dangers et doit être utilisée pour aider à l'évaluation des risques. De nombreux facteurs déterminent si les dangers signalés représentent des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres environnements. Les risques peuvent être déterminés en fonction des scénarios d'exposition.

Définitions et abréviations

- ▶ PC—TWA: Concentration admissible - Moyenne pondérée dans le temps
- ▶ PC—STEL: Concentration admissible - Limite d'exposition à court terme
- ▶ IARC: Centre international de recherche sur le cancer
- ▶ ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
- ▶ STEL: Limite d'exposition à court terme
- ▶ TEEL: Limite d'exposition d'urgence temporaire.
- ▶ IDLH: Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
- ▶ ES: Norme d'exposition
- ▶ OSF: Facteur de sécurité contre les odeurs
- ▶ NOAEL: Niveau sans effet indésirable observé
- ▶ LOAEL: Niveau le plus bas d'effets indésirables observés
- ▶ TLV: valeur limite du seuil
- ▶ LOD: Limite de détection
- ▶ OTV: Valeur seuil de l'odeur
- ▶ BCF: Facteurs de bioconcentration
- ▶ BEI: Indice d'exposition biologique
- ▶ DNEL: Niveau sans effet dérivé
- ▶ PNEC: Concentration prédite sans effet
- ▶ MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
- ▶ IMSBC: Code maritime international des cargaisons solides en vrac
- ▶ IGC: Code international des navires transportant des gaz liquéfiés
- ▶ IBC: Code international des produits chimiques en vrac

- ▶ AIIC: Inventaire australien des produits chimiques industriels
- ▶ DSL: Liste des substances domestiques

Black Jack® Roof & Foundation Coating - 6125-9-30 & 6125-9-34

- ▶ NDSL: Liste des substances non domestiques
- ▶ IECSC: Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
- ▶ EINECS: Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes
- ▶ ELINCS: Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées
- ▶ NLP: Non plus des polymères
- ▶ ENCS: Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles
- ▶ KECI: Inventaire coréen des produits chimiques existants
- ▶ NZIoC: Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
- ▶ PICCS: Inventaire philippin des produits et substances chimiques
- ▶ TSCA: loi sur le contrôle des substances toxiques
- ▶ TCSI: Inventaire des substances chimiques de Taiwan
- ▶ INSQ: Inventaire national des substances chimiques
- ▶ NCI: Inventaire national des produits chimiques
- ▶ FBEPH: Registre russe des substances chimiques et biologiques potentiellement dangereuses

Alimenté par AuthorITe, de Chemwatch.